

# Reterie de l'afferdan le 12/10/201

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Recu en préfecture le 05/12/2023

ID: 077-217702885-20231130-2023\_11\_6\_198A1-AU

### VILLE DE MELUN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

Nº 2007.6.6.142

L'an deux mille sept, le jeudi vingt-huit juin à vingt heures , le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Gérard MILLET, Maire.

Date de la Convocation 21 juin 2007

PRESENTS:

Date de l'Affichage 21 juin 2007

Monsieur Gérard MILLET, Maire Madame MELOT, Monsieur BRUN, Madame CHAPEL, Monsieur GOLDSTEIN, Madame CORRE, Monsieur ORAVEC, Madame WOJEIK, Monsieur THERON,

Monsieur JULLEMIER, Madame DUPUY, Adjoints

Monsieur LUCIANI, Madame ONESTI, Monsieur GASNOS, Monsieur COULLEAU,

Monsieur GALLET, Madame TIXIER, Mademoiselle VERDIER, Monsieur MONTOISY, Madame RAVIER, Monsieur MARCISET, Madame LESUEUR-GRANGE, Madame MAGNIEN, Madame LESIEUX. Conseillers Municipaux

Nombre de Conseillers

En exercice · 39

Présents:

24

Représentés:

10

Absents:

5

0 4 JUIL 2007 Publié le

#### ABSENTS:

Monsieur SAPE, Madame BATS-LEGRAND, Madame CHABOT, Monsieur MAILLOT, Madame COUDRAY

ERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation lirecteur (Féfréra) des Sérvices

### REPRESENTES:

Madame CHABANE a donné pouvoir à Monsieur THERON Madame PHILIPPE-PETER a donné pouvoir à Monsieur JULLEMIER Madame VERNIN a donné pouvoir à Madame WOJEIK Monsieur BOURSIN a donné pouvoir à Madame DUPUY Monsieur LASSIEUR a donné pouvoir à Madame TIXIER Madame CHAZARENC a donné pouvoir à Madame LESUEUR-GRANGE Monsieur RODRIGUEZ a donné pouvoir à Madame RAVIER Monsieur AMRI a donné pouvoir à Monsieur MARCISET Monsieur JALKH a donné pouvoir à Madame MAGNIEN Monsieur FAGES a donné pouvoir à Madame MELOT

SECRETAIRE: Monsieur Gérald GALLET

\_0\_0\_0

OBJET: REFORME DES AUTORISATIONS D'URBANISME - INSTITUTION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL.

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID: 077-217702885-20231130-2023\_11\_6\_198A1-AU

# - EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2007.6.6.142

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n° 2002-1151 du Préfet de la Région Ile de France en date du 20 juin 2002 portant établissement d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager sur la Commune de Melun;

VU l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, ratifiant l'ordonnance du 8 décembre 2005 susvisée ;

VU le décret n° 2007-18 du 5 Janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance susvisée ;

VU l'article 4 du décret n° 2007-817 du 11 mai 2007 fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2007 la date d'entrée en vigueur de la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme ;

VU les articles R.421-26 à R.421-29 du Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble de son territoire afin d'en généraliser le principe compte tenu notamment de l'intérêt d'appréhender en amont la nature et l'importance des constructions susceptibles d'être démolies en tout ou partie en dehors du périmètre de la Z.P.P.A.U.P.;

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'INSTITUER le permis de démolir sur l'intégralité du territoire de la Commune de Melun à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 – date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme :

DIT que la présente délibération fera l'objet :

. d'un affichage en Mairie durant un mois

d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

. d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal local, à savoir, « la République de Seine-et-Marne ».

Adopté à l'unanimité.

Seance du Conseil Municipal du 28 juin 2007

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2007.6.6.142

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID: 077-217702885-20231130-2023\_11\_6\_198A1-AU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour proplication

Pour le Maire et par délégation

Henri MELLIER

Le Directeur Gégéral des Services

Le Maire,

signé:

Gérard MILLET